

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019_23-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 mars 2019
Délibération n° : 2019_23
Date de convocation : 22 mars 2019

Objet : **Souscription de parts sociales de la SCIC Ener'Guil**

Par la suite d'une convocation en date du 22 mars 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Aiguilles, le 28 mars 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Alain BLANC

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée, pouvoir à Chantal EYMEOD (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, représenté par Jean CONREAUX, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOD (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, représenté par Dominique BUCCI-ALBERTO (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, présente (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- L'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » dont le Parc est colauréat avec le PETR depuis 2015
- Le Plan climat énergie dans lequel le Parc est engagé aux côtés du PETR, suite à la loi de Transition énergétique d'août 2016
- Les statuts de la SCIC Ener'Guil

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190328-2019_23-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 28 mars 2019
Délibération n° : 2019_23
Date de convocation : 22 mars 2019

Objet : **Souscription de parts sociales de la SCIC Ener'Guil**

Considérant :

- Que le Parc du Queyras a vocation à soutenir les projets innovants et respectueux de l'environnement
- Que l'objectif du PCET du Parc du Queyras est de devenir un territoire énergétiquement autonome à l'horizon 2050.
- Qu'il a contribué à la création de la SCIC Ener'Guil par le biais de l'un de ses chargés de mission
- Que le Parc du Queyras, est engagé avec le PETR du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras dans une politique de transition énergétique et écologique, notamment avec l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Le Comité syndical, réuni le 28 mars 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0
		Pour : 27
Nombre de membres présents :	16	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	05	

Décide :

De souscrire au capital de la société Ener'Guil ;

De prendre dix parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros chacune, pour un montant total de 500 euros ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre cette décision en application

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

